

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics. Travaux d'électricité dans les bâtiments communautaires.
Lot 1 : Travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires.
Lot 2 : Travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires avec astreinte 24h/24h.
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la Direction des bâtiments et moyens de la Communauté urbaine de Bordeaux, a en charge les travaux électriques d'installation neuve, de rénovation ou de dépannage.

Il s'agit principalement de bâtiments et sites gérés par le Service Bâtiments de la Communauté urbaine de Bordeaux, qu'ils fassent partie du patrimoine communautaire ou bien qu'ils soient loués à un tiers.

Le marché précédent arrivant à échéance le 30 août 2014, une nouvelle mise en concurrence a été organisée sur le fondement d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Cette consultation comporte 2 lots distincts définis comme suit :

- **Lot 1** : travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires
- **Lot 2** : travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires avec astreinte 24h/24h

Les marchés à attribuer seront des marchés à bons de commande et à prix unitaires, d'une durée de 4 ans fermes avec les montants maximum pour la durée totale des marchés s'élevant à :

- lot 1 : 2 800 000,00 € HT
- lot 2 : 4 000 000,00 € HT

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 33-3° alinéa et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ainsi que de l'article 77 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à bons de commande.

Pour ce faire une mise en publicité a été effectuée le 24 avril 2014. A l'issue de la date limite de remise des offres 4 candidats ont remis une offre.

Les services communautaires ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui a établi le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Prix des prestations (ce critère sera jugé au vu du détail quantitatif estimatif) : 50%
- Valeur technique (ce critère sera jugé à partir du mémoire technique) : 30%
- Organisation et méthode pour l'exécution des chantiers en simultané (ce critère sera jugé sur la base du mémoire méthodologique) : 20%

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 juillet 2014, a décidé d'attribuer les marchés correspondants à :

- Pour le lot 1 :

Travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires au Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA, pour un montant maximum de 2 800 000,00 € HT sur 4 ans fermes.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 1 827 949,14 € HT (soit 2 193 538,97 € TTC).

- Pour le lot 2 :

Travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires avec astreinte 24h/24h au Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA, pour un montant maximum de 4 000 000,00 € HT sur 4 ans fermes.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 2 106 113,51 € HT (soit 2 527 336,22 € TTC).

L'estimation des services en matière de détail quantitatif estimatif pour la durée du marché était de :

- 1 908 743,00 € HT soit 2 290 491,60 € TTC pour le bt 1
- 2 153 743,00 € HT soit 2 584 491,60 € TTC pour le bt 2

La durée des marchés est fixée à 4 ans.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec :
- le Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA, pour le lot 1 : Travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires,
- le Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA, pour le lot 2 : Travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires avec astreinte 24h/24h,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique - Hôtel communautaire - Bâtiment Bas - 3^e étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 juillet 2014 attribuant le marché au Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA, pour le lot 1 (travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires) et au Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA, pour le lot 2 (travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires avec astreinte 24h/24h).

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Que les services communautaires ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du Code des Marchés Publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,
- Que par sa décision en date du 03 juillet 2014 la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés portant sur les travaux d'électricité dans les bâtiments et sites communautaires au Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA pour le lot 1 : travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires et au Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA, pour le lot 2 : travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires avec astreinte 24h/24h.
- Qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 03 juillet 2014 les marchés suivants pour une durée totale de 4 ans :

- lot n°1 ayant pour objet : les travaux d'électricité dans les bâtiments et sites communautaires avec le Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA titulaire, pour un montant maximum de 2 800 000,00 € HT (soit 3 360 000,00 € TTC)
- lot n°2 ayant pour objet : travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires avec astreinte 24h/24h avec le Groupement d'entreprises EIFFAGE ENERGIE/CENERGIA titulaire, pour un montant maximum de 4 000 000,00 € HT (soit 4 800 000,00 € TTC)

ARTICLE 2 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits qui sont ouverts à cet effet pour chaque opération (exercices 2014 à 2018 - tous budgets).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2014